



## Communiqué de Presse

La Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière, a transmis ce jour à Mr PHILLIPE, Premier Ministre, et à Mr CASTANER, Ministre de l'intérieur, un courrier concernant la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les services d'incendie et de secours.

En cette période de pandémie, nos collègues sapeurs pompiers comme la majorité des services publics essentiels sont confrontés à une pénurie de moyens matériels nécessaires à assurer la sécurité des personnes en détresse qu'ils secourent, mais aussi permettre l'accomplissement de leurs missions dans de bonnes conditions de sécurité.

Que dire alors des notes de services qui fleurissent dans les SDIS où le port du masque est interdit pour toutes : **«les interventions sans risque et travail dans les locaux du SDIS»**.

Que penser de la note de la cellule inter - ministérielle de crise, intitulée *COVID19-CIC thématique/ sécurité civile, utilisation des masques dans les SDIS* en date du 20 mars !

En effet, voir figurer dans cette dernière que seuls les Sapeurs Pompiers qui pratiquent des gestes invasifs devront être dotés de masque FFP2, les autres, devant se contenter de masques chirurgicaux, est pour notre fédération inadmissible et intolérable.

Pour ces raisons, nous avons demandé fortement et fermement que soit mis en œuvre par tous les moyens nécessaires, au même titre que pour nos collègues hospitaliers, de la pénitencier... le matériel indispensable à l'exercice des missions de secours.

Nous avons demandé par ailleurs que soit pratiqué un dépistage systématique des sapeurs pompiers "cas contacts" et des sapeurs pompiers présentant des symptômes, de même ceux ayant été en contact avec ces deux cas de figure.

Enfin, nous avons demandé que tous les sapeurs pompiers testés positifs soient considérés en accident de service et non en arrêt maladie ordinaire.

Contacts Presse :

Dominique REGNIER : 06 83 82 38 76

Didier PIROT : 06 20 77 49 38